

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
TENUE LE 14 MAI 2024



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SALAFIN s'est réunie le mardi 14 mai 2024 à 11 heures au siège de la Société : Zénith Millenium - Immeuble 8 - Sidi Maârouf - CASABLANCA, sur convocation du Directoire.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises.

Conformément à la réglementation en vigueur, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2023 et publiés préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, ont été approuvés à l'unanimité et n'ont subi aucun changement.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende par action de 28,50 dirhams au titre de l'exercice 2023.

Les résultats des votes peuvent être consultés sur le site internet de la société à l'adresse : www.salafin.com/corporate, dans la rubrique «Communication financière - publications presse».

SALAFIN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE LE 14 MAI 2024

TEXTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, le rapport général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023 ainsi que le rapport du Conseil de Surveillance, approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 29 mars 2024, faisant ressortir un Résultat Net bénéficiaire de 90 577 347 dirhams.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation de résultat 2023 et de distribution de dividendes proposés par le Directoire :

Récapitulatif de l'affectation des résultats exercice clos 2023	Montants (DH)
Résultat de l'exercice	90 577 347
Réserve Légale	0
Réserves facultatives	1 539 955
Prélèvement sur la prime de fusion	0
Solde après déduction de réserve légale	89 037 392
Solde distribuable	89 037 392
Dividendes ordinaires	44 518 696
Dividendes exceptionnels	44 518 696
Nombre d'actions	3 124 119
Dividende total par action	28,50
Dividende ordinaire par action	14,25
Dividende exceptionnel par action	14,25

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires la somme totale de 89 037 392 DH, soit un dividende total de 28,50 Dirhams par action, réparti entre un dividende ordinaire de 14,25 DH et un dividende exceptionnel de 14,25 DH.

L'Assemblée Générale fixe la date de paiement du dividende à partir du 05/06/2024.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leurs mandats au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023, à un montant global de 730 000 DH. Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Abdessamad TALBI de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 26 février 2024 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'approbation de Bank Al Maghrib, ratifie la nomination de Monsieur Youssef BERRADA en qualité de membre du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 26 février 2024 pour un mandat de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.